



CHD AUDIT & CONSEIL

6, Esplanade de la Gare
95110 SANNOIS
Tél. : (033) 01 30 72 52 00
Fax : (033) 01 30 72 52 59

APAS ONEMA

Association Loi 1901

*Le Nadar – Hall C
5 Square Nadar
94300 VINCENNES*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012



N° QUAL/2007/29378

Siège : 8, rue Auber - 75009 PARIS
SARL d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes au capital de 500 000 € - R.C.S. Paris B 343 205 027
Inscrite au tableau de l'Ordre et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Paris
N° d'identification intracommunautaire FR 57 343 205 027
GROUPE CHD - <http://www.groupechd.fr>

APAS ONEMA
Le Nadar – Hall C
5 Square Felix Nadar
94300 VINCENNES

ASSOCIATION LOI 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2012

APAS ONEMA
Le Nadar – Hall C
5 Square Felix Nadar
94300 VINCENNES

ASSOCIATION LOI 1901

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux membres de l'assemblée,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le *31 décembre 2012* sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association *APAS ONEMA*, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de notre mission, nous avons été conduits à contrôler notamment les méthodes de comptabilisation des dettes fournisseurs et nous nous sommes assurés de l'exhaustivité des opérations comptabilisées au cours de l'exercice et de la justification des opérations relatives à la subvention.

Nous avons obtenu, par sondage, les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées dans les comptes de charges de votre association, grâce notamment, à la mise en œuvre de la procédure de confirmation directe par les tiers, des opérations de l'année. De plus, nous avons réalisé une analyse des procédures et des sondages dans les actions menées par l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

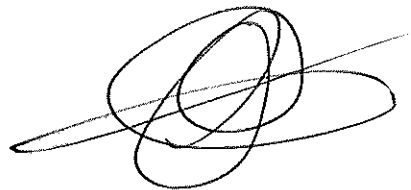
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sannois, le 22 février 2013,

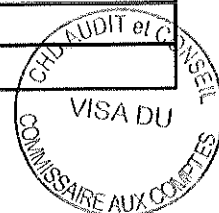
C.H.D. AUDIT & CONSEIL
Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Johanne Aubry

Designation de l'entreprise		APAS-ONEMA		Date de l'exercice espéré en nombre de mois		1 2	
Adresse de l'entreprise		LE NADAR - HALL C 94300 VINCENNES		Date de l'exercice précédent		1 2	
N° SIRET		4 1 3 1 3 7 2 0 9 0 0 0 2 4		N° de l'entreprise		3 1 1 2 2 0 1 2 3 1 1 2 2 0 1 1	
		Actif		Amortissements, provisions		Net	
		I		II		Net	
MISE EN BILAN	Capital souscrit non appelé (D)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	AC		CQ			
	Créances, avances et droits similaires	AE		AG			
	Fonds communaux (E)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terminés	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	92 932	AV	38 886	54 046	62 998
	Immobilisations en cours	AW		AX			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CY		CI			
Autres participations	CI		CJ				
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH		BI				
TOTAL (H)	BJ	92 932	BK	38 886	54 046	62 998	
MISE EN BILAN	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BI	3 564	BT	3 564	4 566	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	23 841	BW	23 841	15 504	
	Chants et comptes rattachés (C)	BX	68	BY	68	82	
Autres créances (D)	BZ		CA		345		
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE				
Disponibilités	CF	136 394	CG	136 394	131 074		
Charges constatées d'avance (C)	CH	31 394	CI	31 394	32 531		
TOTAL (I)(J)	CJ	195 262	CK	195 262	184 102		
Comptes de régularisation	Frais d'emprunt à rater (IV)	CW					
	Frais de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Frais de conversion (VII) *	CN					
	TOTAL GENERAL (I + VD)	CO	288 194	IA	38 886	249 308	247 100
Repos (II) (à déduire du total)			CP				
Charges de réserve de fonds							
Stocks							
Créances							

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012



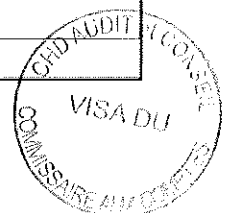
Désignation de l'entreprise: APAS-ONEMA		N°		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITVAUX PROPRES	Capital social en indivisibles (10) dont verse	DA	47 890	47 890
	Primes d'émission de titres d'apport	DB		
	Fonds de réévaluation (2) dont écart d'équivalence IK	IC		
	Reserve légale (11)	DD	15 721	15 931
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Reserves réglementées (3) (Dont réserves des plus-values plus-values en cours) II	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'apports originaires d'amis ou amis) II	DG	10 400	7 400
	Report à nouveau	DH	72 930	62 177
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(14 710)	13 542
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
TOTAL (II)	DL	132 231	146 941	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances consenties	DN		
	TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financiers divers (Dont emprunts participatifs) II	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	8 804	7 201
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 470	21 969
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 429	21 323
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	54 375	49 666
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	117 077	100 159
	Fonds de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	249 308	247 100
REMARQUES	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IF		
	(2) Dont { Reserve spéciale de réévaluation (1994) Ecart de réévaluation libre Reserve de réévaluation (1970)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

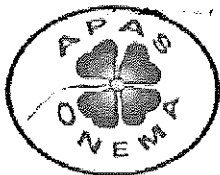
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le tableau n° 2012



Designation de l'entreprise: <u>APAS-ONEMA</u>		N° <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	Exercice N - 1
PROFITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	347 712
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	100
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD	347 812
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (a,b,c)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)	HH	
4 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		II	347 812
Prime patron des salariés (a,b) (hors de fermi prise) (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VIII)		IL	637 488 650 409
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		IM	652 198 636 866
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		IN	(14 710) 13 542
REVENUS	(1) Dont produits nets patris sur opérations à long terme	IO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation affectés à des exercices antérieurs (à détailler au 180 et dessous)	IY	
		IP	
	(3) Dont { - crédibilité amortible * - crédibilité amortissable	IQ	
		IR	
	(4) Dont charges d'exploitation affectées à des exercices antérieurs (à détailler au 180 et dessous)	IS	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IT	
	(6) Dont produits concernant les entreprises liées	IU	
	(7) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.T.)	IY	
	(8) Dont transferts de charges	AI	
	(9) Dont contributions personnelles de l'exercice (1A)	A2	
	(10) Dont relevances pour concessions de brevets de licences (produits)	A3	
	(11) Dont relevances pour concessions de brevets de licences (charges)	A4	
	(12) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives (16) obligatoires (17)		
	(13) Récapitulatif des produits et charges exceptionnels (à compléter de lignes et intitulés à produire en annexe (1) et à insérer en annexe)		
	(14) Total des produits et charges sur exercices antérieurs		

* Les opérations imposables sont indiquées dans le formulaire 2053





ASSOCIATION POUR L'ACTION SOCIALE À L'OFFICE NATIONAL DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

ANNEXE DES ETATS FINANCIERS AU 31/12/2012

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exercice ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire sur la base de leur durée de vie économique (base 360 jours) ;

- Stocks de marchandises : ils sont évalués selon la méthode PEPS (Premier Entré Premier Sorti).

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Les dotations aux amortissements de l'année se montent à 8 951.65 € selon la méthode suivante :

- logiciels : 3 ans en linéaire
- matériel de transport (mobile home): 10 ans en linéaire
- Matériel de bureau et informatique : 3 ans en linéaire

Stocks

Les places de cinéma, des parcs d'attractions, les bons mariages, les billets coupe file et les bons d'achats départ à la retraite sont évalués à leur coût d'acquisition déduite faite des remises éventuelles.



Créances

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur. En 2011 le montant du poste était de 32 531.31, pour 2012 le montant est de 31 394.31.

Au titre de l'exercice 2012, une charge de 7 417.60 € TTC a été constatée concernant les honoraires du commissaire aux comptes.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Autre réserve

L'assemblée générale de mars 2008 a créé un compte de réserve au titre de la création de la commission développement (projet associatif). Une somme de 26 000 € a ainsi été affectée à cette réserve.

Pour 2012 le solde de cette réserve s'élève donc 15 721.13 € dont voici le détail.

Création de la réserve : 26 000 €

AG mars 2007 :	4 143.37 €
AG mars 2008 :	1 737.73 €
AG mars 2009 :	4 187.77 €
AG mars 2012 :	210.00 €

Solde réserve 2012 : 15 721.13 €

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Les activités sportives, les adhésions Activités artistiques et adhésions Bibliothèque

Ces activités sont essentiellement en décalage par rapport à l'année civile (du 01/09/N-1 au 31/08/N). Néanmoins, il a été constaté dans les comptes les prestations à verser aux membres au titre du 4^{ème} trimestre 2012, selon la même méthode que l'année précédente.

